

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2775**

commune (s) : Lyon

objet : Rénovation des armoires électriques de 5 stations de relèvement - Trémie axe Nord-Sud - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec le groupement d'entreprises INEO/A2I

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 14 novembre 2011****Décision n° B-2011-2775**

commune (s) : Lyon

objet : **Rénovation des armoires électriques de 5 stations de relèvement - Trémie axe Nord-Sud - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec le groupement d'entreprises INEO/A2I**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet l'autorisation de signer le marché concernant les travaux de rénovation des armoires électriques de 5 stations de relèvement - trémie axe Nord-Sud.

Les travaux concernent la rénovation de 5 stations de relèvement (trémie routière) :

- la réalisation de nouvelles armoires intégrant les fonctionnalités actuelles, la migration vers les automates nouvelle génération (TSX ou M340), le dialogue avec le terminal opérateur et le remplacement de la sonde de niveau,

- la dépose et l'évacuation du matériel existant (armoire, sonde).

Une procédure adaptée a été lancée, en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de rénovation des armoires électriques de 5 stations de relèvement - trémie axe Nord-Sud.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 4 novembre 2011, a classé première l'offre du groupement d'entreprises INEO/A2I pour un montant de 207 337 € HT, soit 247 975,05 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de travaux relatif à la rénovation des armoires électriques de 5 stations de relèvement - trémie axe Nord-Sud et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises INEO/A2I pour un montant de 207 337 € HT, soit 247 975,05 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 1842, le 10 janvier 2011 à hauteur de 8 448 000 € HT en dépenses.

**3° - Le montant** à payer au titre du présent marché sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2011 - compte 231 320.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.**